

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 OCTOBRE 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 14 octobre 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Étaient absents de l'assemblée :

Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

Tous les membres du conseil ont été convoqués à cette assemblée au moins deux jours avant la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 12 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

389-10-2014

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
2. Réfection du chemin Charron

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

390-10-2014

CONSIDÉRANT l'aide financière provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) d'un montant de 594 158 \$;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'utiliser l'aide financière pour effectuer la réfection du chemin Charron (à partir du chemin du Lac-Quenouille jusqu'en haut de

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 OCTOBRE 2014**

la côte croche) en 2015 au montant estimatif de 200 000 \$ et d'effectuer la réfection du chemin du Lac-de-l'Orignal en 2015 au montant estimatif de 425 000 \$.

2. Réfection du chemin Charron

391-10-2014

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer la réfection du chemin Charron ainsi que son rehaussement relativement au barrage Charron ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de confirmer à la MRC des Laurentides que la Municipalité s'engage à effectuer les travaux requis pour la réfection du chemin Charron en 2015 et qu'une demande soit déposée à l'effet d'obtenir une aide financière pour des services d'ingénierie relatif à ces travaux.

Période de questions

Levée de l'assemblée

392-10-2014

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 18 h 45.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean F. Delisle,
Maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général